



BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone n°1 :/...../...../...../..... Téléphone n°2 :/...../...../...../.....

Mail :@.....

Nombre d'adulte(s) dans le foyer : Nombre d'enfant(s) dans le foyer :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association : AMAP « La Riche en Bio »,
du/...../ 2021 au 31/12/2021.

À ce titre, je certifie avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et m'engage à respecter
toutes les obligations des adhérents dont un résumé m'a été transmis avec ce bulletin d'adhésion.

J'accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Cotisation : Le montant de la cotisation annuelle est de 20€, diminuée de 5,00 € par trimestre écoulé,
payable par chèque à l'ordre de « AMAP La Riche en BIO ».

Montant du chèque :€ Date :/...../.....

Banque : N° du chèque :

Fait et signé à : **Le** :/...../.....

Signature de l'adhérent :

L'AMAP « La Riche en Bio » est soucieuse du respect de votre vie privée et collecte ces informations uniquement aux fins de gestion et d'information des adhérents. Ces données ne sont jamais vendues à des tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), la signature de la présente adhésion vaut consentement pour le traitement de ces données. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter à : amap@la-riche-en-bio.com.



ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

À lire attentivement et à conserver par l'adhérent

La vie de l'AMAP « La Riche en Bio » et son bon fonctionnement dépendent entièrement de ses adhérents. Pour cette raison, chaque adhérent s'engage, en fonction de ses possibilités :

- ✓ à **participer** aux Assemblées Générales.
- ✓ à **participer** aux visites d'exploitations et autres activités de l'association destinées à promouvoir l'agriculture biologique et les circuits courts...
- ✓ à **participer** régulièrement à la préparation de la distribution et/ou à la distribution. (inscription sur EasyAmap).
- ✓ à **respecter** les dates limites d'envoi des contrats et des règlements.
- ✓ à **respecter** les recommandations qui suivent, destinées à éviter les erreurs ou à les repérer plus facilement.

L'adhérent doit :

- Se munir de la liste de ses commandes quand il vient retirer ses produits ou la fournir à la personne qui vient le faire à sa place.
- S'assurer que les produits retirés sont bien ceux qu'il a commandés.
- Respecter les horaires : il n'y a aucune raison d'obliger les « permanenciers » à demeurer à la disposition des retardataires.
- Prévenir en cas d'empêchement.

Un livret de l'adhérent vous sera remis une fois votre inscription validée.

Vous retrouverez dans ce livret, l'ensemble des informations relatives à l'organisation et au fonctionnement de notre association.